



Ce document est réalisé par la Direction générale des partenariats, des compétences et du conseil stratégique, en collaboration avec la Direction générale de la réglementation, du soutien et de l'expertise et la Direction générale des communications.

---

L'impression ou la présentation à l'écran de ce document sont autorisées pour un usage personnel ou un usage non commercial dans un contexte de formation ou d'information. Il est interdit de le modifier ou d'en extraire les photographies, les illustrations ou le logo de la CNESST. Pour toute autre situation, veuillez nous écrire à [droitdauteur@cnesst.gouv.qc.ca](mailto:droitdauteur@cnesst.gouv.qc.ca).

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, 2025

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN 978-2-555-02913-2 (PDF)

Décembre 2025

Pour obtenir l'information la plus à jour,  
consultez notre site Web à [cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca).

# TABLE DES MATIÈRES

<b>MISE EN CONTEXTE .....</b>	<b>5</b>
Introduction.....	5
C'est quoi analyser les risques?.....	6
<b>ACTEURS ET MOMENTS CLÉS POUR ANALYSER LES RISQUES .....</b>	<b>7</b>
Qui participe à l'analyse des risques?.....	7
<b>MÉTHODE POUR ANALYSER LES RISQUES .....</b>	<b>8</b>
Comment analyser les risques dans le milieu de travail? .....	8
Méthode d'évaluation des risques.....	8
Gravité du dommage.....	8
Probabilité d'occurrence du dommage.....	11
Niveau de risque.....	14
<b>CORRIGER ET CONTRÔLER LES RISQUES .....</b>	<b>16</b>
Que faire après l'analyse des risques? .....	16
<b>ANNEXE 1 – EXEMPLES DE RISQUES IDENTIFIÉS ET ANALYSÉS DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL .....</b>	<b>17</b>
Exemple 1 .....	17
Exemple 2 .....	18
Exemple 3 .....	19
<b>ANNEXE 2 – EXEMPLES PAR TYPE DE RISQUES .....</b>	<b>20</b>
1.1. Risques chimiques .....	20
Exemple A .....	20
Exemple B .....	21
1.2. Risques biologiques .....	22
Exemple A .....	22
Exemple B .....	23
1.3. Risques physiques .....	24
Exemple A .....	24
Exemple B .....	25
Exemple C .....	26

1.4. Risques ergonomiques .....	27
Exemple A .....	27
Exemple B .....	28
Exemple C .....	29
Exemple D .....	30
1.5. Risques psychosociaux liés au travail .....	31
Exemple A .....	31
Exemple B .....	32
Exemple C .....	33
1.6. Risques pouvant affecter la sécurité .....	34
Exemple A .....	34
Exemple B .....	35
Exemple C .....	36
Exemple D .....	37

# MISE EN CONTEXTE

## INTRODUCTION

Dans le cadre d'une démarche de prévention, la première étape consiste à identifier les risques pouvant affecter la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs. Une fois les risques identifiés, il faut les analyser afin de déterminer lesquels doivent être éliminés ou maîtrisés en priorité.

La participation des travailleuses et des travailleurs est essentielle à cette étape. D'ailleurs, la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) prévoit des mécanismes de participation<sup>1</sup> pour favoriser l'implication des travailleuses et des travailleurs et de leurs représentants. Ces derniers participent notamment à l'identification et à l'analyse des risques et font des recommandations à l'employeur ou au maître d'œuvre.

Ce guide est destiné aux principaux acteurs concernés dans les milieux de travail, qu'il s'agisse de l'employeur, du maître d'œuvre et ses représentants, des travailleuses et travailleurs, de leurs représentants, des membres du **comité de santé et de sécurité (CSS)**, du comité de chantier (CC) ou de tout autre organisme ou entreprise œuvrant en santé et sécurité du travail. Il vise à soutenir les milieux de travail dans la réalisation de leur analyse des risques en leur proposant une méthode qui comporte deux paramètres, soit la gravité du dommage et la probabilité d'occurrence de ce dommage, à savoir la **méthode d'estimation des risques**<sup>2</sup>.

*L'analyse des risques est facultative pour les établissements de 19 travailleuses et travailleurs ou moins. Ainsi, dans le cas où cet établissement ne souhaite pas procéder à l'analyse des risques, l'étape suivante sera de corriger les risques identifiés. Pour en connaître davantage sur cette dernière étape, référez-vous au guide n° 4 : Corriger les risques.*

1. En établissement, les mécanismes de participation sont : le comité de santé et de sécurité (CSS), la représentante ou le représentant en santé et en sécurité (RSS) et l'agente ou l'agent de liaison en santé et en sécurité (ALSS). En construction, les mécanismes de participation sont : le comité de chantier (CC), la représentante ou le représentant en santé et en sécurité (RSS) à temps plein ou à temps partiel et le coordonnateur ou la coordonnatrice en santé et en sécurité (CoSS).
2. Cette méthode est inspirée de la norme MIL-STD-882E, *Department of Defense Standard Practice – System Safety*.

## C'EST QUOI ANALYSER LES RISQUES ?

Analyser les risques consiste à déterminer un niveau de risque en fonction de deux paramètres :

- La gravité du dommage, soit une estimation de la gravité possible des dommages qui pourraient survenir à la suite d'un accident du travail, d'un incident ou d'une maladie professionnelle.
- La probabilité d'occurrence de ce dommage, soit la possibilité qu'un accident du travail, qu'un incident ou qu'une maladie professionnelle se produise avec le dommage identifié.

Le niveau de risque obtenu permet de déterminer quels risques doivent être éliminés ou maîtrisés en priorité.

### Important !

Tous les risques identifiés devront être pris en charge, incluant ceux dont la gravité est jugée mineure ou dont la probabilité de matérialisation est très faible. Un risque n'a pas à être grave, imminent ou intolérable pour que l'employeur soit tenu de le prendre en charge.

### Qu'est-ce qu'un dommage ?

Il s'agit d'une blessure physique ou d'une atteinte à la santé en raison d'un risque présent dans le milieu de travail (CSA Z1002).



### Bonnes pratiques

**Pour analyser les risques adéquatement, il est essentiel de :**

- s'assurer de l'engagement de l'employeur ou du maître d'œuvre ;
- favoriser la participation active des travailleuses et travailleurs et de leurs représentants, incluant leurs syndicats ;
- former les intervenants et intervenantes<sup>3</sup> du milieu de travail sur l'analyse des risques ;
- fournir les ressources financières et matérielles nécessaires ;
- faire preuve d'objectivité ;
- s'entendre sur les niveaux de gravité du dommage et de sa probabilité d'occurrence ;
- consigner par écrit ce qui est fait ;
- connaître les activités réalisées dans le milieu de travail.

# ACTEURS ET MOMENTS CLÉS POUR ANALYSER LES RISQUES

## QUI PARTICIPE À L'ANALYSE DES RISQUES ?

Dans le milieu de travail, plusieurs intervenants et intervenantes<sup>3</sup> peuvent participer à l'analyse des risques :

- Les travailleuses et travailleurs et leurs représentants.
- Les personnes représentant l'employeur ou le maître d'œuvre, incluant le coordonnateur ou la coordonnatrice en santé et en sécurité (CoSS).
- Les personnes représentant les travailleurs et travailleuses, telles que les membres du comité de santé et de sécurité (CSS), le représentant ou la représentante en santé et en sécurité (RSS) ou l'agent ou l'agente de liaison en santé et en sécurité (ALSS).
- Le représentant ou la représentante en santé et en sécurité (RSS) à temps plein ou à temps partiel sur les chantiers de construction.

La participation des travailleuses et des travailleurs est essentielle à l'analyse des risques, car ces derniers peuvent donner de précieux détails sur les risques auxquels ils sont exposés. Par exemple, ils peuvent collaborer avec l'employeur ou le maître d'œuvre en évaluant le niveau de risque des tâches qu'ils ont à accomplir. Certaines situations complexes pourraient nécessiter le recours à des expertes et experts en santé et en sécurité du travail (SST)<sup>4</sup> pour effectuer une analyse détaillée des risques.

---

3. Les membres du comité de santé et de sécurité ou du comité de chantier, le représentant ou la représentante en santé et en sécurité, le représentant ou la représentante à la prévention, le coordonnateur ou la coordonnatrice en santé et en sécurité ainsi que les représentants et représentantes de l'employeur.

4. Par exemple, des médecins chargés de la santé au travail, des infirmières, des hygiénistes du travail, des ergonomes, des toxicologues, des consultants en SST ou des ingénieurs spécialisés. Il est également possible de consulter les partenaires d'affaires de la CNESST.

# MÉTHODE POUR ANALYSER LES RISQUES

## COMMENT ANALYSER LES RISQUES DANS LE MILIEU DE TRAVAIL ?

Il existe plusieurs méthodes permettant aux différents milieux de travail d'analyser les risques. Certaines méthodes s'appuient notamment sur les normes en gestion de la santé et en sécurité du travail<sup>5</sup>. Les milieux de travail doivent choisir la ou les méthodes les plus appropriées à leurs activités de travail.

Ce guide propose une méthode simple à utiliser pouvant convenir à plusieurs milieux de travail, soit la **méthode d'estimation des risques**. Cette dernière présente une matrice qui permet de déterminer un niveau de risque. Ce niveau de risque est obtenu en fonction de la gravité du dommage et de la probabilité d'occurrence de ce dommage. Les paramètres de cette méthode sont décrits aux sections suivantes.

Tableau 1. Matrice de risque (niveau)

Probabilité	Gravité			
	Très grave 4	Grave 3	Modérée 2	Mineure 1
Très probable 4	Très élevé	Très élevé	Élevé	Modéré
Probable 3	Très élevé	Élevé	Modéré	Faible
Peu probable 2	Élevé	Modéré	Modéré	Faible
Très peu probable 1	Modéré	Modéré	Modéré	Faible

## MÉTHODE D'ÉVALUATION DES RISQUES

### Gravité du dommage

Pour évaluer la gravité du dommage, il faut considérer le dommage ayant les plus grandes conséquences pour les travailleuses et travailleurs. En d'autres mots, il faut penser au pire événement qui pourrait survenir, que ce soit un accident du travail ou une maladie professionnelle. Pour chaque risque identifié, un ensemble de dommages potentiels est associé. Voici quelques exemples :

5. Par exemple, les normes ISO 31010 : Management du risque – Techniques d'appréciation du risque et CSAZ1002 : Identification et élimination des phénomènes dangereux et appréciation et maîtrise du risque.

**Tableau 2. Exemples de risques identifiés et de leurs dommages**

Risque identifié	Dommages les plus graves
Entrer en contact avec une lame sur un banc de scie sans protecteur	Amputation d'un doigt ou d'une main
Chuter d'un escabeau à une hauteur de 1,5 mètre	Fracture ou commotion cérébrale
Chuter d'un même niveau	Fracture ou commotion cérébrale
Chuter du toit d'un bâtiment de deux étages	Décès
Se blesser en travaillant sur un poste de travail mal ajusté	Tendinite ou entorse lombaire
Se blesser en manipulant des charges lourdes sans aide à la manutention	Tendinite, bursite ou entorse lombaire
Entrer en contact avec des éléments sous tension lors de travaux dans un panneau électrique sous tension	Électrocution (décès)
Respirer de la poussière de silice lors de la coupe ou du polissage de béton contenant de la silice	Silicose, cancer pulmonaire ou décès
Respirer de la poussière d'amiante lors de la coupe, de la manipulation ou de la démolition de matériaux contenant de l'amiante	Amiantose, cancer pulmonaire ou décès
Respirer des vapeurs d'isocyanates lors de l'application de peinture contenant des isocyanates sur la carrosserie d'une voiture	Sensibilisation respiratoire (asthme professionnel)
Subir un incendie lorsque des matières dangereuses sont entreposées de façon inappropriée	Intoxication, brûlures graves ou décès lors d'un incendie ou d'une explosion
Respirer du monoxyde de carbone (CO) lorsqu'un moteur à combustion fonctionne dans un espace peu ventilé	Intoxication ou décès
Subir un effondrement de paroi lors de travail dans une tranchée non étançonnée	Décès par ensevelissement
Subir des lésions psychologiques en présence de harcèlement psychologique	Suicide, anxiété, trouble d'adaptation ou dépression
Subir les gestes d'un patient violent lors de soins	Fracture, commotion cérébrale ou trouble de stress post-traumatique
Respirer des bioaérosols (bactéries et moisissures)	Asthme et autres maladies pulmonaires

Les conséquences de l'exposition à un risque peuvent survenir soudainement à la suite d'un accident (p. ex. : lésions physiques, stress post-traumatique) ou peuvent se produire en raison d'une exposition prolongée, par exemple dans le cas d'une maladie professionnelle, d'un trouble musculosquelettique (TMS) non traumatique ou d'un trouble de santé mentale.

Le tableau 3 présente quatre niveaux de gravité. Il faut regarder les dommages pouvant survenir à une travailleuse ou un travailleur, et non les dommages matériels (perte de produit, coûts de réparation, etc.).

**Tableau 3. Échelle de gravité du dommage**

Gravité	Cote	Description
<b>Mineure</b>	<b>1</b>	<p>Lésion légère ne nécessitant que les premiers secours, avec ou sans temps de travail perdu.</p> <p>Exemples : contusion, irritation du nez et de la gorge ou de la peau, blessure superficielle, fatigue oculaire, mal de tête, coupure mineure, ecchymoses, irritation des yeux causée par la poussière, petite surface avec une brûlure superficielle (premier degré), troubles du sommeil, irritabilité.</p>
<b>Modérée</b>	<b>2</b>	<p>Lésion sans séquelles permanentes nécessitant une consultation médicale et/ou un arrêt du travail.</p> <p>Exemples : perforation, coupure profonde, corps étranger dans l'œil, irritation grave des yeux, abrasion de la cornée réversible, fracture ou entorse mineure sans séquelles, TMS <u>stade 2</u>, grande surface avec une brûlure superficielle (premier degré), intoxication légère, retrait social, attitude négative, anxiété.</p>
<b>Grave</b>	<b>3</b>	<p>Lésion grave avec un retour au travail possible dans le même emploi ou un emploi différent.</p> <p>Exemples : perte d'une portion de doigt ou d'une portion d'un membre (peau et muscle), atteinte permanente (p. ex. : entorse avec séquelles fonctionnelles), rupture d'un muscle ou d'un tendon, fracture majeure, brûlure avec lésion profonde (deuxième et troisième degré), perte d'un œil, nécessité de reconstruire une main ou un membre avec une perte de mobilité, commotion cérébrale, TMS <u>stade 3</u>, syndrome vibratoire main-bras, syndrome du tunnel carpien, dépression majeure, épuisement professionnel (<i>burnout</i>), intoxication, allergie cutanée, sensibilisation (p. ex. : béryllium), asthme professionnel.</p>
<b>Très grave</b>	<b>4</b>	<p>Décès ou lésion permanente qui empêche le retour au même emploi ou qui a une incidence importante sur la qualité de vie du travailleur ou de la travailleuse.</p> <p>Exemples : amputation d'un bras ou d'une jambe, polytraumatisme, amiantose, surdité professionnelle, intoxication importante, silicose, cancer, béryllose, coup de chaleur, perte de la vue (cécité), tentative de suicide, trouble de stress post-traumatique (TSPT).</p>

### Important !

Il est à noter que les dangers ciblés « tolérance 0 » par la CNESST sont des risques qui peuvent entraîner des conséquences graves et immédiates. Pour en savoir plus sur les dangers ciblés « tolérance 0 », vous pouvez consulter le [site de la CNESST](#).

---

## Probabilité d'occurrence du dommage

La probabilité d'occurrence du dommage se définit comme la **possibilité que l'accident de travail ou la maladie professionnelle survienne avec le dommage identifié**. Le tableau 4 présente quatre niveaux de probabilité d'occurrence du dommage. Au moment d'estimer la probabilité, il convient de choisir le niveau de probabilité le plus réaliste. Pour estimer la probabilité, voici une liste non exhaustive d'éléments à considérer :

- La fréquence, la durée et la dose<sup>6</sup> d'exposition au risque identifié.
- L'environnement de travail (p. ex. : éclairage, bruit, température, circulation).
- L'organisation en santé et en sécurité (p. ex. : niveau d'organisation et de prise en charge de la SST, supervision).
- La qualité et l'état de l'équipement ou de l'outil (p. ex. : l'entretien, le maintien en bon état).
- Les facteurs humains (p. ex. : expérience des travailleurs et des travailleuses).
- Les facteurs organisationnels (p. ex. : formation, encadrement, supervision, équipements de protection individuelle fournis).
- Les mesures de prévention en place (p. ex. : port des équipements de protection individuelle).
- Les cas d'accidents de travail ou de maladies professionnelles inscrits au [Registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours](#)<sup>7</sup>.

---

6. La dose est la quantité d'une substance à laquelle un organisme est exposé. Des doses croissantes occasionnent généralement une augmentation de l'intensité et de la diversité des effets toxiques ou nocifs. Par exemple, pour le risque de bruit : la probabilité de l'atteinte d'une surdité professionnelle dépend de la dose d'exposition (niveau d'exposition en dB X la durée) et de la répétition de l'exposition.

7. L'absence d'accident du travail, d'incident ou de maladie professionnelle ne libère pas l'employeur de la prise en charge du risque.

**Tableau 4. Échelle de probabilité d'occurrence du dommage**

Probabilité	Cote	Description
<b>Très peu probable</b>	<b>1</b>	<p>Très peu probable, à un point tel qu'on suppose que le dommage ne se produira pas.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Formation dispensée.</li> <li>● Mesures de prévention en place.</li> <li>● Aucun antécédent d'un tel accident répertorié.</li> </ul> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Tomber d'une mezzanine lorsqu'un garde-corps adéquat est en place.</li> <li>● S'emprisonner à l'intérieur d'un congélateur industriel muni d'une poignée à l'intérieur.</li> </ul>
<b>Peu probable</b>	<b>2</b>	<p>Dommage peu probable, mais qui peut tout de même se produire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Occurrence raisonnablement prévisible susceptible de se produire une fois.</li> <li>● Mesures de prévention en place.</li> <li>● Formation dispensée.</li> </ul> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● S'électriser en changeant une ampoule.</li> <li>● S'intoxiquer lors de la dilution de produits d'entretien ménager dans une pièce ventilée.</li> <li>● S'intoxiquer sévèrement lors de la manipulation quotidienne du xylène, alors que des mesures de prévention adéquates sont en place (formation des travailleurs, ventilation, etc.).</li> <li>● Chuter en se déplaçant sur une patinoire avec des crampons.</li> <li>● Se faire une entorse lombaire lors du soulèvement depuis le sol d'un bénéficiaire à l'aide d'un lève-personne par un travailleur formé.</li> <li>● Contracter la maladie de Lyme malgré la formation adéquate, le port de chaussures fermées et de vêtements serrés au col, aux poignets et aux chevilles, ainsi que l'utilisation d'un insectifuge topique.</li> <li>● Se faire agresser physiquement par un client même si le poste du travailleur est muni d'une vitre anti-agression.</li> </ul>

<p><b>Probable</b></p>	<p><b>3</b></p>	<p>Dommmage qui peut se produire parfois.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Occurrence prévisible susceptible de se produire.</li> <li>● Certaines mesures de prévention sont mises en place.</li> <li>● Quelques formations sont dispensées.</li> <li>● Le suivi de l'entretien et du port des EPI est insuffisant.</li> </ul> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Se couper en tranchant des légumes avec un couteau.</li> <li>● Se faire une entorse lombaire avec séquelles fonctionnelles lors du soulèvement depuis le sol d'un bénéficiaire sans aide mécanique.</li> <li>● Se faire griffer ou frapper par un usager dans un milieu de soins.</li> <li>● Chuter en se déplaçant sur une patinoire.</li> <li>● Subir un coup de chaleur lors d'une canicule pour un travailleur maraîcher ou un paysagiste.</li> </ul>
<p><b>Très probable</b></p>	<p><b>4</b></p>	<p>Dommmage qui peut se produire souvent.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Occurrence régulière ou continue ; l'événement arrive souvent dans l'industrie, le secteur, le type de tâches ou le type d'activités.</li> <li>● Aucune mesure de prévention n'est en place.</li> <li>● Aucune formation n'est prévue.</li> <li>● La supervision est déficiente.</li> <li>● Le port des EPI n'est pas adéquate.</li> </ul> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Chuter en glissant sur un sol gelé recouvert d'une petite neige.</li> <li>● Se faire entraîner un bras dans un angle rentrant d'un convoyeur lorsque l'angle rentrant est accessible et que le travailleur nettoie fréquemment sous le convoyeur.</li> <li>● Subir de la violence verbale dans une unité psychiatrique.</li> <li>● Développer de l'asthme en manipulant quotidiennement des isocyanates sans avoir reçu de formation adéquate et sans porter les équipements de protection individuelle (EPI) requis.</li> <li>● Développer une surdité professionnelle causée par l'utilisation d'outils et d'équipements très bruyants (p. ex. : qui expose à <math>\geq 100</math> dBA/8 h ou à <math>\geq 140</math> dBC peu importe la durée).</li> <li>● Développer des problèmes respiratoires lors de la manipulation quotidienne de matières recyclables (exposition à des bioaérosols) sans avoir reçu de formation adéquate et sans porter les EPI requis.</li> </ul>

## Niveau de risque

Le niveau de risque s'obtient en rapportant, dans la matrice de risque (tableau 5), **le niveau de gravité du dommage et le niveau de probabilité d'occurrence de ce dommage.**

Par exemple, une gravité modérée (2) avec une probabilité « probable » (3) donne un niveau de risque modéré. Les annexes 1 et 2 présentent plusieurs exemples où les niveaux de gravité et de probabilité sont déterminés pour établir le niveau de risque.

**Tableau 5. Matrice de risque (niveau)**

Probabilité	Gravité			
	Très grave 4	Grave 3	Modérée 2	Mineure 1
Très probable 4	Très élevé	Très élevé	Élevé	Modéré
Probable 3	Très élevé	Élevé	Modéré	Faible
Peu probable 2	Élevé	Modéré	Modéré	Faible
Très peu probable 1	Modéré	Modéré	Modéré	Faible

### Légende :

Niveau de risque	Description
<b>Risque très élevé</b>	Risque nécessitant des mesures de prévention immédiates et la mise en place de mesures de contrôle rapidement.
<b>Risque élevé</b>	Risque nécessitant des mesures de prévention et de contrôle à court terme.
<b>Risque modéré</b>	Risque nécessitant des mesures de prévention à moyen terme. Dans le cas où il y a déjà des mesures de prévention en place, il faut s'assurer, en mettant en place des mesures de contrôle, que le risque demeure éliminé ou maîtrisé dans le temps. Des mesures de prévention additionnelles pourraient être mises en place, selon la situation.
<b>Risque faible</b>	Risque nécessitant des mesures de prévention à long terme. Dans le cas où il y a déjà des mesures de prévention en place, il faut s'assurer, en mettant en place des mesures de contrôle, que le risque demeure éliminé ou maîtrisé dans le temps. Des mesures de prévention additionnelles pourraient être mises en place, selon la situation.

Pour réduire le niveau de risque, il faut diminuer la gravité du dommage ou sa probabilité d'occurrence, ou encore diminuer ces deux paramètres. Lorsque des mesures de prévention sont déjà présentes lors de l'analyse des risques, par exemple un garde-corps au bord d'une mezzanine ou un protecteur sur une machine, il faut évaluer le risque en considérant les mesures de prévention en place et leur efficacité. De plus, des mesures de prévention additionnelles pourraient être mises en place, selon la situation.

### EXEMPLE

Dans un établissement, un travailleur accède plus d'une fois par semaine à une mezzanine afin d'y entreposer des boîtes d'archives. La mezzanine est située à une hauteur de 2,5 mètres, et les boîtes sont placées sur des étagères situées à 2 mètres du bord du vide. En effectuant cette tâche, le travailleur est exposé à un risque de chute, car la mezzanine n'est pas ceinturée d'un garde-corps. La **gravité** d'une chute est jugée « **très grave** », car le travailleur peut décéder. La **probabilité d'occurrence** de ce dommage est jugée « **probable** ». Le **niveau de risque** est ainsi **très élevé**.

Pour y remédier, il faut installer un garde-corps en bordure du vide. Le niveau de risque ainsi obtenu est modéré, compte tenu de la gravité d'une chute encore évaluée comme « **très grave** » et de la **probabilité** qui est maintenant jugée « **très peu probable** ».

Finalement, si plusieurs risques ont obtenu le même niveau, il faut établir des priorités en se basant sur le dommage qui, s'il survenait, serait le plus grave. Ainsi, les situations qui comportent des risques immédiats pour la vie devraient être traitées en priorité, ce qui implique de mettre en place sans attendre des mesures de prévention temporaires ou permanentes pour éliminer ou, à défaut, maîtriser le risque.

# CORRIGER ET CONTRÔLER LES RISQUES

## QUE FAIRE APRÈS L'ANALYSE DES RISQUES ?

Une fois les risques identifiés, analysés et priorisés, il faut prévoir les mesures de prévention nécessaires afin de les éliminer ou, à défaut, de les maîtriser efficacement. En mettant en œuvre ces mesures de prévention de façon proactive et systématique, les milieux de travail peuvent réduire de manière significative les risques pour la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs, créant ainsi un environnement de travail plus sain et sécuritaire.

**Pour en savoir plus** sur les deux prochaines étapes de la démarche de prévention, vous pouvez consulter les publications suivantes :

- *Corriger les risques* (guide n° 4).
- *Contrôler les risques* (guide n° 5).

# ANNEXE 1 – EXEMPLES DE RISQUES IDENTIFIÉS ET ANALYSÉS DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL

Les exemples suivants s'appuient sur la grille présentée dans le guide n° 6. Lors de l'étape d'identification des risques, la première action à entreprendre est de repérer les risques. Après les avoir repérés, il faut les analyser et remplir la section « Analyser les risques ».

*Avertissement : Les exemples qui suivent sont présentés à titre indicatif seulement. Bien qu'ils soient inspirés de faits réels, plusieurs facteurs influencent les résultats de l'analyse des risques. Il est donc important de considérer le contexte et toutes les variables du milieu de travail lors de l'analyse.*



## Exemple 1

Une boulangerie artisanale emploie cinq personnes, toutes des boulangères et boulangers. Le commerce confectionne une gamme de produits comme des pains, des viennoiseries et des pâtisseries. Ces travailleuses et travailleurs sont exposés à une variété de risques pour leur santé et leur sécurité au travail. Ils sont notamment exposés régulièrement aux poussières de farine, qui sont facilement inhalables et peuvent occasionner des éternuements, une bronchite et de l'asthme. De plus, ce métier requiert la manutention de charges lourdes (déplacement fréquent des sacs de farine de 50 livres dans la boulangerie), augmentant ainsi les risques de troubles musculosquelettiques. Les travailleurs sont également exposés à des surfaces chaudes en raison de l'utilisation de fours, ce qui peut provoquer des brûlures.

IDENTIFIER									
Repérer les risques				Analyser les risques					
N°	Description du risque	Description de la situation, de l'endroit, etc.	Dommages	Gravité	Probabilité	Niveau de risque			
						Très élevé	Élevé	Modéré	Faible
1	Inhalation de poussières de farine dans l'air	Inhalation de poussières de farine lors de la préparation des produits (viennoiseries, pains, etc.)	Éternuements, bronchite chronique ou asthme	3	3		X		
2	Se blesser en manipulant des charges lourdes	Déplacement fréquent des sacs de farine de 50 lb dans la boulangerie sans aide mécanique	Troubles musculosquelettiques de stade 3	3	3		X		
3	Se brûler sur des surfaces chaudes	Utilisation des fours pour la cuisson de différents produits	Brûlure au 2° degré	3	3		X		



## Exemple 2

Le supermarché d'un village, l'un des employeurs les plus importants de la région, emploie une trentaine de travailleuses et travailleurs dans ses divers services, comme le service à la clientèle, l'entrepôt, la boulangerie, la poissonnerie et la boucherie. Les postes comportent divers dangers pour les travailleuses et travailleurs. Ceux-ci sont exposés à un risque de violence provenant de la clientèle qui, moins patiente ces dernières années, n'hésite pas à les invectiver en période d'achalandage. En outre, les postes de bouchères et bouchers comportent des risques en lien notamment avec les tâches physiquement exigeantes de découpage, d'emballage et d'empaquetage de la viande. La nature répétitive de ces tâches peut entraîner des troubles musculosquelettiques. De plus, l'utilisation d'une scie à ruban pour couper des aliments augmente les risques de coupure et d'amputation. Les travailleuses et travailleurs de ce secteur sont également exposés à un risque de chute de même niveau lorsque le plancher devient glissant en raison de l'accumulation de dépôts de film gras pendant la journée. Cela peut occasionner des foulures, des entorses ou des fractures pour la travailleuse ou le travailleur.

IDENTIFIER									
Repérer les risques				Analyser les risques					
N°	Description du risque	Description de la situation, de l'endroit, etc.	Dommages	Gravité	Probabilité	Niveau de risque			
						Très élevé	Élevé	Modéré	Faible
1	Se blesser en effectuant des tâches répétitives	Découpe de viande manuellement pendant plusieurs heures en continu	Troubles musculosquelettiques de stade 3 au membre supérieur	3	4	X			
2	Se couper avec une scie à ruban alimentaire	Découpe de quartiers de viande à l'aide d'une scie à ruban alimentaire	Amputation d'un ou de plusieurs doigts	3	3		X		
3	Chuter sur un plancher glissant	Déplacement sur un plancher enduit d'un film gras dans la chambre froide	Entorse ou fracture	2	3			X	
4	Subir de la violence verbale	Clients criant après les membres du personnel	Problèmes de santé physique ou psychologique, comme l'anxiété, les difficultés d'adaptation ou la dépression	3	4	X			



### Exemple 3

Une jeune entreprise de construction spécialisée dans les travaux d'électricité offre ses services dans les secteurs résidentiel et commercial. Les 30 électriciennes et électriciens de la compagnie travaillent dans des milieux variés. Ils sont exposés à plusieurs risques, notamment d'électrisation ou d'électrocution, par exemple lors de l'exécution de diagnostics et d'essais sur le circuit électrique d'alimentation d'un comptoir réfrigéré dans une épicerie. Ils sont également exposés aux risques de chutes de même niveau ou de hauteur lors de l'utilisation d'un escabeau pour la pose d'un luminaire. Ces électriciennes et électriciens sont aussi exposés à des risques chimiques (poussière d'amiante) lors de travaux de rénovation dans des bâtiments impliquant la manipulation de l'isolant à la vermiculite, par exemple au moment de changer des câbles électriques.

IDENTIFIER									
Repérer les risques				Analyser les risques					
N°	Description du risque	Description de la situation, de l'endroit, etc.	Dommages	Gravité	Probabilité	Niveau de risque			
						Très élevé	Élevé	Modéré	Faible
1	Entrer en contact avec des pièces sous tension	Recherche de défauts sur le circuit électrique d'alimentation d'un comptoir réfrigéré d'une épicerie	Électrocution (décès)	4	3	X			
2	Chuter d'un escabeau	Installation d'un luminaire à l'aide d'un escabeau	Fracture ou commotion cérébrale	3	2			X	
3	Respirer de la poussière d'amiante	Exposition occasionnelle, sans appareil de protection respiratoire, à de l'isolant à la vermiculite	Cancer du poumon ou amiantose	4	3	X			

Note : Les trois exemples ci-dessus sont utilisés dans les guides *Identifier les risques*, *Analyser les risques*, *Corriger les risques* et *Contrôler les risques*.

## ANNEXE 2 – EXEMPLES PAR TYPE DE RISQUES

*Avertissement : Les exemples qui suivent sont présentés à titre indicatif seulement. Bien qu'ils soient inspirés de faits réels, plusieurs facteurs influencent les résultats de l'analyse des risques. Il est donc important de considérer le contexte et toutes les variables du milieu de travail lors de l'analyse.*



### 1.1. RISQUES CHIMIQUES

#### Exemple A

##### Contexte

Dans une industrie où on utilise des peintures automobiles avec un roulement de personnel élevé, les travailleuses et travailleurs manipulent quotidiennement des isocyanates sans avoir reçu de formation adéquate et sans porter les EPI requis.

Identification du risque	Gravité du dommage
Risque de développer de l'asthme professionnel.	<b>Niveau de gravité 3 (grave).</b> Les isocyanates causent de la sensibilisation respiratoire, aussi appelée asthme professionnel. Lorsqu'une réaction asthmatique se manifeste à la suite de l'exposition à un sensibilisant respiratoire, comme les isocyanates, chaque nouvelle exposition de la même substance, même à de très faibles quantités, peut être suffisante pour déclencher une crise. L'asthme est une maladie irréversible.
Probabilité d'occurrence du dommage	Niveau de risque
<b>Niveau 4 (très probable),</b> car les travailleuses et travailleurs ne sont pas formés et ils ne portent pas les EPI requis.	<b>Risque très élevé.</b> Risque nécessitant des mesures de prévention immédiates. Exemples : acheter des peintures ne contenant pas d'isocyanates, assurer une ventilation adéquate, informer et former les nouveaux travailleurs et travailleuses, et leur fournir les EPI adaptés.

## Exemple B

### Contexte

Dans une entreprise où des produits chimiques sont utilisés, les travailleuses et travailleurs manipulent quotidiennement du xylène. L'employeur a mis en place des mesures de prévention visant à réduire l'exposition, notamment un système de ventilation, et a repensé l'organisation du travail. De plus, il a mis en place des mesures de contrôle du risque, soit l'entretien périodique des équipements ainsi que de l'information et de la formation à l'intention de ses travailleuses et travailleurs afin qu'ils puissent accomplir leur travail de façon saine et sécuritaire.

Identification du risque	Gravité du dommage
Risque d'intoxication.	<b>Niveau de gravité 3 (grave).</b> L'exposition aux vapeurs de xylène peut causer des dommages au système nerveux central.
Probabilité d'occurrence du dommage	Niveau de risque
<b>Niveau 2 (peu probable),</b> car l'employeur a mis en place des mesures de prévention et des mesures de contrôle du risque permettant de maîtriser l'exposition des travailleuses et travailleurs au xylène.	<b>Risque modéré.</b> En considérant les mesures de prévention et de contrôle mises en place, le milieu de travail a maîtrisé le risque et, ce faisant, a établi que le niveau de risque est modéré. Des mesures de contrôle du risque supplémentaires pourraient être ajoutées, par exemple la surveillance du taux de xylène, une politique d'achat ou d'ingénierie, ainsi que l'information et la formation des nouveaux travailleurs et travailleuses, afin de s'assurer que le risque est contrôlé.



## 1.2. RISQUES BIOLOGIQUES

### Exemple A

#### Contexte

Les agentes et agents de la faune circulent dans des zones boisées reconnues pour la présence de tiques porteuses de la bactérie causant la maladie de Lyme. Cette maladie peut être transmise par la piqûre de tiques infectées. Les travailleuses et travailleurs portent des vêtements qui couvrent la peau et empêchent tout contact (chandail avec poignets ajustés entré dans le pantalon, pantalon inséré dans les chaussettes, chapeau et souliers fermés). Ils ont reçu l'information et la formation adéquates et utilisent un insectifuge topique efficace contre les tiques.

Identification du risque	Gravité du dommage
Contracter la maladie de Lyme.	<b>Niveau de gravité 3 (grave).</b> La maladie de Lyme peut entraîner des complications graves (p. ex. : problèmes neurologiques, cardiaques ou articulaires).
Probabilité d'occurrence du dommage	Niveau de risque
<b>Niveau 2 (peu probable),</b> car les vêtements longs bien portés sont une bonne protection.	<b>Risque modéré.</b> Des mesures de contrôle du risque devraient être ajoutées afin de s'assurer que le risque demeure éliminé ou maîtrisé dans le temps. Il est en effet facile d'oublier de mettre systématiquement le bas de son pantalon dans ses chaussettes.

## Exemple B

### Contexte

Dans un centre de tri, les travailleuses et travailleurs manipulent quotidiennement des matières recyclables. Ils sont exposés à des bioaérosols produits par les résidus alimentaires en décomposition et le papier contaminé. Ces personnes n'ont ni l'information ni la formation nécessaires pour accomplir leur travail de façon saine et sécuritaire et ne portent pas les EPI requis.

Identification du risque	Gravité du dommage
Développer des problèmes respiratoires dus à l'exposition aux bioaérosols (bactéries et moisissures).	<b>Niveau de gravité 3 (grave).</b> Les travailleuses et les travailleurs peuvent développer des problèmes respiratoires, notamment des allergies, des maladies infectieuses ou l'exacerbation de leur asthme, le cas échéant.
Probabilité d'occurrence du dommage	Niveau de risque
<b>Niveau 4 (très probable),</b> car les travailleuses et travailleurs ne sont pas informés ni formés, et ne portent pas les EPI requis.	<b>Risque très élevé.</b> Risque nécessitant des mesures de prévention immédiates afin de le maîtriser (ventilation mécanique, bonnes pratiques d'hygiène lors des repas et des pauses, EPI adaptés, etc.). De plus, des mesures de contrôle doivent être mises en place rapidement.



## 1.3. RISQUES PHYSIQUES

### Exemple A

#### Contexte

Dans une entreprise de menuiserie, les travailleuses et travailleurs utilisent régulièrement des outils et des équipements bruyants pour travailler le bois. Ils sont fréquemment obligés de crier pour se parler à moins d'un mètre de distance. Ces travaux bruyants sont effectués sans utiliser de protecteurs auditifs et sans formation sur les risques liés à l'exposition au bruit.

Identification du risque	Gravité du dommage
Des dommages auditifs permanents ou des risques pour la sécurité (p. ex. : alarme sonore masquée par le bruit).	<b>Niveau de gravité 4 (très grave)</b> , car la surexposition au bruit en milieu de travail peut causer de la surdité professionnelle pouvant affecter la qualité de vie de la travailleuse ou du travailleur (besoin d'appareils auditifs pour bien entendre certains sons).
Probabilité d'occurrence du dommage	Niveau de risque
<b>Niveau 4 (très probable)</b> , car les travailleuses et travailleurs doivent fréquemment crier pour communiquer. De plus, ils ne portent pas de protecteurs auditifs et ils ne sont pas informés des conséquences sur la santé.	<b>Risque très élevé.</b> Risque nécessitant des mesures de prévention immédiates pour protéger la santé auditive des travailleuses et travailleurs (p. ex. : réduction de la durée d'exposition ou protecteurs auditifs adéquats avec formation théorique et pratique). La mise en place d'autres mesures de prévention plus efficaces (p. ex. : achat d'outils moins bruyants, encoffrement de machines) doit cependant être prévue.

## Exemple B

### Contexte

Les travailleuses et travailleurs d'une entreprise de paysagement œuvrent à l'extérieur en été. La première vague de chaleur est en cours. L'employeur maintient la cadence de travail normale. Si les travailleuses et travailleurs veulent boire de l'eau, ils doivent en apporter eux-mêmes et boire sur l'heure du dîner ou à la pause.

Identification du risque	Gravité du dommage
Risque de coup de chaleur pouvant causer des lésions graves ou un décès.	<b>Niveau de gravité 4 (très grave)</b> , car le coup de chaleur peut causer des lésions graves permanentes ou un décès. Ainsi, la travailleuse ou le travailleur pourrait voir sa qualité de vie affectée (maladie chronique, handicap, etc.).
Probabilité d'occurrence du dommage	Niveau de risque
<b>Niveau 3 (probable)</b> , car les travailleuses et travailleurs ont des tolérances variables à la chaleur. De plus, aucune procédure de travail sécuritaire par temps chaud n'est en place.	<b>Risque très élevé.</b> Risque nécessitant des mesures de prévention immédiates (pauses plus fréquentes, hydratation régulière, pauses dans un endroit frais ou à l'ombre, information et formation, etc.). L'employeur doit s'assurer que l'organisation du travail ne porte pas atteinte à la santé de ses travailleuses et travailleurs, notamment en mettant en place des mesures permettant de limiter la contrainte thermique pour ceux-ci.

## Exemple C

### Contexte

Un panneau électrique de 600 volts est présent dans la chambre électrique d'un établissement. Ce panneau n'est pas muni de sa plaque empêchant l'accès aux éléments sous tension. Seul l'électricien de l'entreprise peut accéder à la chambre électrique pour aller réarmer les disjoncteurs ou intervenir sur le panneau.

Identification du risque	Gravité du dommage
Entrer en contact avec des conducteurs sous tension accessibles.	<b>Niveau de gravité 4 (très grave)</b> , car le passage du courant dans le corps humain peut causer une électrisation (mise sous tension du corps pouvant provoquer des blessures), des brûlures graves, une chute ou même une électrocution (mise sous tension du corps entraînant la mort).
Probabilité d'occurrence du dommage	Niveau de risque
<b>Niveau 3 (probable)</b> , car bien que le travailleur soit formé, les pièces sous tension sont accessibles directement.	<b>Risque très élevé.</b> Risque nécessitant des mesures de prévention immédiates (tolérance zéro). Pour les travaux exécutés à proximité des lignes électriques basse tension (750 volts et moins), il doit y avoir une isolation entre le travailleur et les parties sous tension non isolées ( <u>art. 5.1.2g) du Code de sécurité pour les travaux de construction</u> ). Des mesures de contrôle doivent également être mises en place rapidement.



## 1.4. RISQUES ERGONOMIQUES

### Exemple A

#### Contexte

Dans un milieu de soins pour bénéficiaires en perte d'autonomie, les travailleuses et travailleurs doivent fréquemment relever les bénéficiaires qui ont chuté. Aucune aide mécanique n'est fournie, et les travailleuses et travailleurs ne sont pas formés sur les méthodes de travail sécuritaires.

Identification du risque	Gravité du dommage
Risque d'efforts excessifs.	<b>Niveau de gravité 4 (très grave)</b> , car les travailleuses et travailleurs pourraient être à risque d'entorse lombaire avec séquelles fonctionnelles.
Probabilité d'occurrence du dommage	Niveau de risque
<b>Niveau 4 (très probable)</b> , car le risque est continuellement présent tout au long du quart de travail.	<b>Risque très élevé.</b> Risque nécessitant des mesures de prévention immédiates (formation sur les principes pour le déplacement sécuritaire des personnes, achat d'appareils de levage, etc.). Des mesures de contrôle doivent également être mises en place rapidement.

## Exemple B

### Contexte

Un lève-personne mobile est utilisé par des travailleuses et travailleurs formés sur les principes pour le déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB).

Identification du risque	Gravité du dommage
Risque d'efforts excessifs.	<b>Niveau de gravité 2 (modérée)</b> , car les travailleuses et travailleurs pourraient être à risque d'entorse mineure.
Probabilité d'occurrence du dommage	Niveau de risque
<b>Niveau 2 (peu probable)</b> , puisque des mesures de prévention sont en place. Toutefois, il est possible qu'une lésion survienne.	<b>Risque modéré.</b> Risque nécessitant des mesures de prévention à moyen terme. On devra évaluer la possibilité de mettre des mesures de prévention supplémentaires en place afin de réduire davantage le niveau de risque, en limitant par exemple le risque de chute d'un bénéficiaire. De plus, des mesures de contrôle devront être mises en place pour s'assurer que le risque demeure éliminé ou maîtrisé dans le temps.

## Exemple C

### Contexte

Dans une entreprise de service, le personnel de bureau a accès au mode de travail hybride, soit deux jours au bureau et trois jours en télétravail. L'employeur fournit les accessoires de bureau nécessaires à l'emploi pour les deux postes de travail (casque d'écoute, appui-pied, clavier court et souris) et offre les services d'un ergonome, sur place en entreprise et à domicile.

**Poste de travail en entreprise.** L'employeur fournit le mobilier de bureau à chaque travailleuse et travailleur (chaise ergonomique et table ajustable) et contrôle l'environnement de travail (éclairage, ventilation et dégagement des espaces de déplacement).

Identification du risque	Gravité du dommage
Se blesser en travaillant en posture statique prolongée sur un poste de travail mal ajusté.	<b>Niveau de gravité 2 (modérée)</b> , car les travailleuses et travailleurs pourraient développer des TMS.
Probabilité d'occurrence du dommage	Niveau de risque
<b>Niveau 2 (peu probable)</b> , puisque des mesures de prévention sont en place. Toutefois, il est possible qu'une lésion survienne.	<b>Risque modéré.</b> Risque nécessitant des mesures de prévention à moyen terme. L'employeur devrait, entre autres, faire des rappels réguliers sur les bonnes pratiques d'ajustement du poste de travail à domicile, sur l'importance des pauses et micropauses pour réduire le risque de développer des TMS et, en cas de besoin, sur la possibilité d'avoir accès aux services d'un ergonome pour les postes à domicile.

## Exemple D

### Contexte

Poste de travail à domicile : l'employeur émet des recommandations quant au mobilier à utiliser et aux paramètres de l'environnement de travail (éclairage, ventilation, etc.), mais ne contrôle pas les choix faits par ses travailleuses et travailleurs.

Identification du risque	Gravité du dommage
Se blesser en travaillant en posture statique prolongée sur un poste de travail mal ajusté.	<b>Niveau de gravité 2 (modérée)</b> , car les travailleuses et travailleurs pourraient développer des TMS.
Probabilité d'occurrence du dommage	Niveau de risque
<b>Niveau 3 (probable)</b> , car l'employeur n'a pas de contrôle sur le choix du mobilier des travailleuses et travailleurs ainsi que sur leur environnement de travail à la maison.	<b>Risque modéré.</b> Risque nécessitant des mesures de prévention à moyen terme. L'employeur devrait, entre autres, faire des rappels réguliers sur les bonnes pratiques d'ajustement du poste de travail à domicile, sur l'importance des pauses et micropauses pour réduire le risque de développer des TMS et, en cas de besoin, sur la possibilité d'avoir accès aux services d'un ergonome pour les postes à domicile.



## 1.5. RISQUES PSYCHOSOCIAUX LIÉS AU TRAVAIL

### Exemple A

#### Contexte

Dans une entreprise de portes et fenêtres, les conseillères et conseillers en ventes sont responsables d'accueillir et de conseiller les clientèles. Durant une période de grande affluence, un travailleur se fait insulter par un client, car le modèle de fenêtre désiré n'est pas disponible. Les travailleuses et travailleurs ne sont pas formés sur les risques de violence, et l'employeur n'a pas mis de mesures en place pour prévenir ce type de violence.

Identification du risque	Gravité du dommage
Violence.	<b>Niveau de gravité 2 (modérée)</b> , car les travailleuses et les travailleurs pourraient développer de l'anxiété face à cette situation.
Probabilité d'occurrence du dommage	Niveau de risque
<b>Niveau 3 (probable)</b> , car en période de grande affluence, plusieurs interactions sont possibles avec les différentes clientèles, et leur réaction n'est pas toujours prévisible. De plus, les travailleuses et travailleurs ne sont pas formés, et aucune mesure de prévention n'est en place.	<b>Risque modéré.</b> Risque nécessitant des mesures de prévention à moyen terme. L'employeur doit mettre en place des mesures de prévention pour prévenir les situations de violence et s'assurer de leur respect dans le milieu de travail. Il pourrait, entre autres, avoir une politique concernant les situations de violence en milieu de travail, poser des affiches mentionnant que la violence n'est pas tolérée dans l'entreprise ou encore s'assurer qu'une personne en autorité soit toujours présente sur le lieu de travail.

## Exemple B

### Contexte

Dans un CHSLD, une préposée qui donne des soins de proximité à un usager subit des attouchements aux seins de manière répétée. La travailleuse n'a ni l'information ni la formation nécessaires pour accomplir sa tâche. Lorsqu'elle en parle avec ses collègues et son employeur, on lui mentionne que cet usager a des troubles cognitifs et qu'il n'y a rien que l'on puisse faire pour modifier son comportement.

Identification du risque	Gravité du dommage
Violence à caractère sexuel.	<b>Niveau de gravité 3 (grave)</b> , car la travailleuse pourrait développer des symptômes importants liés à cette violence à caractère sexuel répétée, par exemple une baisse d'estime de soi, un sentiment de honte ou de l'hypervigilance. Cela pourrait entraîner une dépression majeure, ou encore un épuisement professionnel ( <i>burnout</i> ).
Probabilité d'occurrence du dommage	Niveau de risque
<b>Niveau 4 (très probable)</b> , car l'employeur n'a mis en place aucune mesure pour prévenir ce risque.	<b>Risque très élevé.</b> Nécessite des mesures de prévention immédiates afin de maîtriser le risque de violence à caractère sexuel. Par exemple, l'employeur devrait initialement former ses travailleuses et travailleurs et ses gestionnaires sur la violence à caractère sexuel. Il pourrait mettre en place un plan d'intervention pour les usagers identifiés comme posant un risque pour les travailleurs, comme exiger que deux personnes offrent les soins à ces usagers en tout temps, et s'assurer que le personnel en soit informé. Il pourrait aussi prévoir des mécanismes pour que les travailleurs puissent déposer une plainte ou faire un signalement lors d'une situation de violence à caractère sexuel, notamment en désignant et en formant une ou des personnes-ressources responsables, afin de leur permettre d'agir rapidement. Lors de tels événements, il pourrait offrir de la documentation sur les ressources et organismes d'aide spécialisés. Finalement, des mesures de contrôle doivent être mises en place rapidement <sup>8</sup> .

8. Aides et ressources spécialisées en santé psychologique, en violence conjugale et en violence à caractère sexuel

## Exemple C

### Contexte

Un travailleur est témoin de l'accident d'un collègue qui se brûle sévèrement avec une grande quantité d'huile chaude provenant de la friteuse. Dans le milieu de travail, une procédure sécuritaire pour la manipulation de l'huile est établie et connue des travailleuses et travailleurs. L'employeur n'a toutefois pas mis de mesures de prévention en place pour l'exposition à des événements potentiellement traumatiques.

<b>Identification du risque</b>	<b>Gravité du dommage</b>
Exposition à un événement potentiellement traumatique.	<b>Niveau de gravité 4 (très grave)</b> , car le travailleur pourrait développer un trouble de stress post-traumatique.
<b>Probabilité d'occurrence du dommage</b>	<b>Niveau de risque</b>
<b>Niveau 1 (très peu probable).</b>	<b>Risque modéré.</b> Risque nécessitant des mesures de prévention à moyen terme. L'employeur devrait être en mesure d'identifier les signes et les symptômes permettant d'observer qu'une personne est potentiellement souffrante ou à risque de développer un trouble de stress post-traumatique (TSPT) et mettre des mesures de prévention en place.



## 1.6. RISQUES POUVANT AFFECTER LA SÉCURITÉ

### Exemple A

#### Contexte

Dans une entreprise, des arbres décoratifs artificiels sont entreposés sur une mezzanine. Des garde-corps sont placés en bordure du vide. Toutefois, des portillons permettent l'ouverture du garde-corps pour descendre et monter les arbres à l'aide d'un chariot élévateur. Le travailleur n'est pas protégé contre les chutes lorsqu'il ouvre ou referme le garde-corps et lorsqu'il dépose l'arbre sur la palette élevée par les fourches du chariot élévateur.

Identification du risque	Gravité du dommage
Chute de hauteur du travailleur.	<b>Niveau de gravité 4 (très grave),</b> car la chute d'un travailleur peut causer son décès.
Probabilité d'occurrence du dommage	Niveau de risque
<b>Niveau 3 (probable),</b> car le travailleur n'est pas protégé contre les chutes lorsqu'il ouvre ou referme le garde-corps.	<b>Risque très élevé.</b> Risque nécessitant des mesures de prévention et de contrôle immédiates. L'employeur doit s'assurer que les garde-corps offrent une résistance suffisante et que leur conception est conforme à la réglementation. De plus, il pourrait mettre à la disposition des travailleuses et travailleurs un harnais relié à un point d'ancrage afin de réduire le risque.

## Exemple B

### Contexte

Dans une entreprise de recyclage des bouteilles consignées, un convoyeur sert à transporter les morceaux de bouteilles déchiquetées. Un angle rentrant entre le **tambour de contrainte** et la courroie est accessible sous le convoyeur. Des morceaux de bouteilles s'accumulent sous ce dernier. Une travailleuse ou un travailleur doit nettoyer fréquemment ces morceaux à l'aide d'une pelle et d'un balai.

Identification du risque	Gravité du dommage
Entraînement de la travailleuse ou du travailleur dans un angle rentrant.	<b>Niveau de gravité 4 (très grave)</b> , car cela peut mener au décès de la travailleuse ou du travailleur.
Probabilité d'occurrence du dommage	Niveau de risque
<b>Niveau 4 (très probable)</b> , car l'employeur n'a mis en place aucune mesure de prévention pour éliminer ou maîtriser ce risque. De plus, des angles rentrants non protégés sur des convoyeurs sont à l'origine de nombreux accidents mortels de travail au Québec.	<b>Risque très élevé.</b> Risque nécessitant des mesures de prévention immédiates, notamment l'ajout d'un protecteur fixe empêchant l'accès à l'angle rentrant et l'ajout d'un déflecteur pour empêcher que les morceaux de bouteilles s'accumulent sous le convoyeur.

## Exemple C

### Contexte

Dans une entreprise de recyclage des bouteilles consignées, un convoyeur sert à transporter les morceaux de bouteilles déchiquetées. Des protecteurs sont en place afin d'empêcher l'accès aux angles rentrants, tels que ceux entre les tambours et la courroie. Des morceaux de bouteilles tombent sur un déflecteur pour s'accumuler sur le côté du convoyeur. Une travailleuse ou un travailleur doit nettoyer fréquemment ces morceaux à l'aide d'une pelle et d'un balai.

<b>Identification du risque</b>	<b>Gravité du dommage</b>
Risque d'entraînement de la travailleuse ou du travailleur dans un angle rentrant.	<b>Niveau de gravité 4 (très grave)</b> , car cela peut mener au décès de la travailleuse ou du travailleur.
<b>Probabilité d'occurrence du dommage</b>	<b>Niveau de risque</b>
<b>Niveau 1 (très peu probable)</b> , car les angles rentrants sont protégés et la travailleuse ou le travailleur n'a pas besoin d'intervenir sous le convoyeur en raison du déflecteur.	<b>Risque modéré.</b> Des mesures de contrôle devraient être mises en place afin de s'assurer que le protecteur est en place et que le déflecteur fonctionne correctement.

## Exemple D

### Contexte

Les travailleuses et travailleurs d'une municipalité entretiennent les patinoires extérieures. Pour ce faire, ils doivent retirer les buts. L'employeur fournit à ses travailleuses et travailleurs des crampons et fait un rappel annuellement avant la saison hivernale sur la nécessité de porter des crampons.

Identification du risque	Gravité du dommage
Chuter d'un même niveau.	<b>Niveau de gravité 3 (grave)</b> , car la travailleuse ou le travailleur peut subir une commotion cérébrale.
Probabilité d'occurrence du dommage	Niveau de risque
<b>Niveau 2 (peu probable)</b> , car la travailleuse ou le travailleur porte des crampons.	<b>Risque modéré.</b> Risque nécessitant des mesures de prévention à moyen terme ainsi que la mise en place de mesures de contrôle afin de s'assurer que le risque est contrôlé. Par exemple, les mesures de prévention suivantes pourraient être mises en place : la mise à disponibilité de crampons, la formation des nouveaux travailleurs et travailleuses ou une supervision.



Pour nous joindre  
[cnesst.gouv.qc.ca](https://cnesst.gouv.qc.ca)  
**1 844 838-0808**